

DOSSIER : Le Littoral, une ressource à protéger

Dossier publié à l'adresse http://www.lagazettedescommunes.com/489370/protection-du-littoral-une-prise-de-conscience-progressive/

RISQUES NATURELS

Protection du littoral : une prise de conscience progressive (1/5)

Sylvie Luneau | A la une | actus experts technique | France | Publié le 15/02/2017 | Mis à jour le 16/02/2017

Xynthia a eu l'effet d'un électrochoc sur le littoral. Depuis, de nombreux travaux de défense ont été menés pour lutter contre les raz-de-marée et 150 plans de prévention des risques littoraux ont été adoptés. Aujourd'hui, une nouvelle démarche est lancée pour essayer d'anticiper et de mieux gérer le risque.



28 février 2010. Cette date noire marque l'histoire de la submersion marine ^[1], et la prise en compte de ce risque majeur pour les collectivités implantées sur le littoral. Même si, par le passé, la France a connu de nombreux épisodes de submersion, cette tempête, qui a entraîné la mort de 41 personnes sur les côtes de la Vendée et de la Charente-Maritime (sur un total de 47 à l'échelle nationale), a manifestement révélé la vulnérabilité du littoral.

Risque accru

Que désigne précisément la submersion marine ? Cela correspond à l'envahissement temporaire par la mer ^[2] de la zone côtière, que ce soit dû à un débordement, à la rupture d'une digue ^[3] ou à son franchissement par des vagues. Ce phénomène est étroitement lié à celui de l'érosion côtière – qui touche environ 25 % du littoral français. En effet, lors de la submersion, l'élévation du niveau de la mer et l'action des vagues vont aggraver l'érosion des littoraux, ce qui entraîne le recul du trait de côte. A la prochaine tempête, l'érosion favorisera la submersion. Un cycle infernal. Le cas ^[4] emblématique du risque d'érosion est celui de l'immeuble « Le Signal » à Soulac-sur-Mer (2 500 hab., Gironde), situé à moins de 12 mètres de la mer et dont les habitants ont été évacués début 2014. A l'heure actuelle, la submersion et le risque d'érosion sont pris en compte de manière conjointe dans les plans de prévention des risques littoraux (PPRL ^[5]), mais leur indemnisation est bien différente.

Aujourd'hui, la France compterait 1,4 million d'habitants exposés aux submersions marines répartis sur plus ^[6] de 860 communes. La prise en compte de ce risque va devenir de plus en plus cruciale dans les années à venir, sous l'effet conjoint de l'attractivité des espaces littoraux – pas moins de 4 millions d'habitants permanents supplémentaires sont attendus d'ici à 2040 sur ce littoral, qui en compte aujourd'hui 7,6 millions –

et de l'impact du changement climatique (élévation du niveau de la mer et plus grande intensité des aléas marins). Sur ce dernier point, le Giec estime à 10 000 le nombre de nouvelles personnes concernées chaque année par cet ^[7] aléa, ce chiffre devant atteindre 55 000 en 2050.

Indicateur national de l'érosion

Xynthia a révélé les faiblesses de la gestion des risques littoraux et a été le déclencheur d'une série de réflexions pour y remédier : le rapport « Cousin » en 2011, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte en 2012, puis le rapport du Comité national de suivi de cette stratégie, présenté en 2015 par Pascale Got, députée (PS) de Gironde. Ce dernier se traduit à ce jour par la proposition de loi portant adaptation des littoraux au changement climatique. Dès le rapport « Cousin », il est proposé de créer un réseau d'observation et de suivi de l'évolution du trait de côte à l'échelle nationale. De nouveaux outils pour évaluer ce risque sont en effet indispensables. Il existait déjà une cinquantaine de structures produisant des données, mais difficilement exploitables, car établies à des échelles très diverses.

En pointe sur le sujet, l'observatoire de la côte aquitaine a publié, en décembre 2016, une cartographie très précise de ses 270 kilomètres de côte. Des reculs de 10 à 20 mètres, et jusqu'à 40 mètres à Soulac-sur-Mer, ont été enregistrés. Alors que l'étude précédente de 2011 avançait [8] un taux d'érosion de 1 à 3 m/an sur la côte sableuse, l'actualisation fait état de reculs moyens de 2,5 m/an en Gironde et de 1,7 m/an dans les Landes. Il établit des projections pour 2025 et 2050 avec un recul respectif de 20 mètres et de 50 mètres pour la côte sableuse et de 10 mètres et 27 mètres pour la côte rocheuse. Par ailleurs, un indicateur national de l'érosion côtière est en cours de mise au point par le Cerema [9]. Et une cartographie rétrospective, établie à une échelle d'1/100 000, permet de disposer, depuis un an, d'informations homogènes sur la métropole, et bientôt accessible pour l'outre-mer.

Témoignage – Patrick Jouin, maire de la Faute-sur-Mer (700 hab., Vendée)

« La Gemapi est un acte de solidarité indispensable »

« J'étais à La Faute-sur-Mer lors de la tempête Xynthia qui a fait 29 morts sur ma commune, dont je suis élu depuis 2014. Depuis, nous avons perdu 30 % de notre population, passée de 1 000 à 700 habitants, et donc 30 % de notre budget. Dans les zones de solidarité, 600 maisons ont été achetées par l'Etat pour 170 millions d'euros. Déconstruites, elles laissent une friche de 45 hectares où nous allons mener de nouveaux projets. Afin de nous protéger, nous avons reconstruit et surélevé environ 3 kilomètres de digues. La commune est maître d'ouvrage de ces actions pour un budget de 3 millions d'euros. J'attends beaucoup de la prise de compétence Gemapi au 1 er janvier 2018 par l'intercommunalité, car on ne peut pas laisser les communes côtières gérer seules ces contraintes. La Gemapi est un acte de solidarité indispensable. La municipalité a dû faire un emprunt d'1 million d'euros ; j'ai bon espoir que lors du transfert de compétence, la dette soit également transférée. C'est légitime, car l'intercommunalité va collecter la taxe Gemapi&rdquo dédiée à financer les digues. Je n'imagine pas que mes [10] contribuables paient à la fois le remboursement d'une dette et la taxe Gemapi. »

POUR ALLER PLUS LOIN

- Loi Littoral : vers une urbanisation renforcée des côtes ?
- Erosion du littoral : la côte Basque anticipe l'horizon 2043
- Littoral : les collectivités pourront enfin anticiper les risques d'érosion